

SYNTHESE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

En date du 8 février 2017, le Comité Syndical du SMLA s'est réuni pour débattre sur les orientations budgétaires 2017 de l'ensemble de ses budgets. Ces orientations ont fait l'objet d'aucune remarque particulière de la part des élus et a été voté à l'unanimité.

Les différentes répartitions budgétaires sont basées sur une population actualisée au 1^{er} janvier 2017 pour les budgets Principal, Déchèteries, Compostière, Centre de tri, Incinération et SCoT et sur les clés de répartition calculée au 1^{er} janvier 2017 pour le budget Pays.

Collectivités	Nbre d'habitants (pop totale)	Clés de répartition	Nbre d'habitants (pop municipale)
Cté de Cnes du Pays de Lumbres	24 606	17,804	24 099
Cté Agglomération du Pays de St-Omer	107 836	82,196	104 791
Cté de Cnes du Haut Montreuillois	7 920		7 476
	140 362	100,00	136 366

1) Budget Principal : (Population totale)

En fonctionnement, il retrace les dépenses du Syndicat Mixte Lys Audomarois avec les charges diverses du personnel (administratif et technique), d'entretien et de location des bureaux, les amortissements et les frais divers... En investissement, les différents travaux de rénovation du futur siège social ont été prévus.

Les recettes sont constituées pour le fonctionnement des participations des E.P.C.I. composant le SMLA mais aussi de l'excédent de fonctionnement et des remboursements de salaire des agents techniques des budgets annexes (compostière et déchèteries). Pour l'investissement, elles sont composées des excédents d'investissement et de fonctionnement capitalisé et des dotations aux amortissements.

2) Budget compostière : (Population totale)

En fonctionnement, les dépenses retracent les charges salariales du gardien et les différents frais comme la location de l'engin, les prestations de broyage et de criblage et les frais divers.... En investissement, des travaux de voirie et l'achat d'un système d'arrosage pour les andins sont prévus.

Les recettes proviennent du tonnage déposé par les utilisateurs de la compostière (artisans et communes). On y trouve aussi la participation aux amortissements et l'excédent de fonctionnement. En investissement, aucune dépense n'est présagée. Seuls, la comptabilisation de l'excédent d'investissement et la dotation aux amortissements est prévue.

3) Budget déchèteries : (Population totale)

En fonctionnement, les différents coûts (traitement des dépôts, charges salariales, de téléphone, de fournitures diverses, d'entretien...) sont inscrits. En investissement, sont programmés les travaux de rénovation de 3 déchèteries (Lumbres, Arques et Tatinghem) et ceux de l'agrandissement du site de Dennebroeucq. Le SMLA y a prévu aussi l'achat de nouvelles bennes et du terrain de Lumbres mais aussi le mandatement des emprunts.

Au niveau des recettes, celles-ci se composent en fonctionnement des participations des E.P.C.I. à la gestion, au vu des tonnages déposés par la population, du remboursement des prêts et des amortissements. On trouve aussi l'excédent de fonctionnement. En investissement, les recettes sont composées de l'excédent d'investissement et de fonctionnement capitalisé et des dotations aux amortissements.

4) Budget Centre de tri : (Population totale)

Le coût de la prestation de tri, le reversement des ventes matières (papier-carton, ferraille, alu) composent principalement les dépenses de fonctionnement de ce budget. Par ailleurs, une étude afin de définir les possibilités d'utilisation future du centre de tri et le chiffrage des travaux est envisagée. En investissement, seule la modernisation et la remise en état du centre de tri sont inscrites.

Les participations des E.P.C.I. à la facture de gestion du tri, au traitement du refus de tri et aux amortissements composent les recettes de fonctionnement. A cela, s'ajoutent les factures de ventes de matières (papier-carton, acier alu) et l'excédent de fonctionnement. On ne trouve, en investissement, que l'excédent d'investissement et les dotations aux amortissements.

5) Budget Incinération (Centre de Valorisation Energétique) : (Population totale)

Pour ce budget, il est prévu, en dépense, la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Flandres Morinie et celle à l'incinération des dépôts.

Le SMLA a comptabilisé, en recette, la participation au fonctionnement des E.P.C.I. et celle au traitement des déchets déposés sur le site d'incinération. On y trouve aussi l'excédent de fonctionnement.

Aucune dépense et recette d'investissement auront lieu sur ce budget.

6) Budget SCoT : (Population municipale)

Ce budget retrace en dépense la prestation de l'Agence d'Urbanisme, principalement, pour la révision du SCoT et les différents coûts de gestion (étude, enquête publique).

Les recettes de fonctionnement se traduisent par la participation des E.P.C.I. pour le remboursement de la prestation de l'Agence d'Urbanisme et des différentes dépenses réelles.

Aucune dépense et recette composent l'investissement.

7) Budget Pays : (Clés de répartition)

En fonctionnement, les dépenses prévues sont en relation avec l'animation et les actions du Contrat d'Objectif Territorial, le programme d'animation LEADER, les différentes subventions accordées aux associations. En investissement, l'achat de matériel de bureau est prévu.

Pour les recettes, les participations des E.P.C.I. sont inscrites ainsi que les subventions accordées par la Région et l'ADEME. Il y est noté aussi l'excédent de fonctionnement. En investissement, n'est comptabilisé que l'excédent d'investissement et les amortissements.